

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

28 MAI 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU JEUDI 28 MAI 2026 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Classement des universités 2026 de QS».....	3
1.2	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Augmentation des quotas INAMI et conséquences sur l'organisation des études de médecine».....	5
1.3	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Place de la recherche technologique dans les hautes écoles techniques»	8
1.4	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»	10
1.5	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Quel avenir des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la réforme wallonne des provinces?».....	11
1.6	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Session de janvier et récolte des données»	13
1.7	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Réforme du rythme académique»	14
1.8	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Mobilité douce et précarités étudiantes: quelles réponses structurelles du gouvernement?».....	16
1.9	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Grève des étudiants et étudiantes en médecine».....	20
1.10	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Actualisation de la trajectoire budgétaire»	23
2	Ordre des travaux	24

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Classement des universités 2026 de QS»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le dernier classement mondial des universités par discipline publié par la société QS met en évidence un recul préoccupant de la Belgique, avec une baisse globale de 13 %, soit l’un des reculs les plus marqués en Europe. Concrètement, sur les formations évaluées, 108 d’entre elles sont en recul, contre seulement 73 en progression, ce qui traduit malheureusement une dynamique globalement défavorable.

Certes, certains signaux positifs subsistent. L’Université libre de Bruxelles (ULB) parvient à intégrer le top 50 mondial en géographie et enregistre des progressions en sciences biologiques, en économie et en économétrie. Des institutions artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le Conservatoire royal de Bruxelles et l’École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV), se distinguent en intégrant le top 100 dans leurs disciplines respectives. Cependant, ces résultats contrastent avec la domination persistante des universités flamandes, en particulier la *Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven)*, qui reste la mieux classée au niveau national, avec une forte présence dans le top 100 mondial et des performances remarquables dans plusieurs disciplines.

Comment expliquez-vous ce recul global de la Belgique dans le classement international? Quelle lecture faites-vous de la performance des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Au-delà des progressions ponctuelles observées, quelle est votre analyse de leur positionnement, de leurs forces et de leurs faiblesses dans ce classement? Enfin, quelles politiques votre gouvernement entend-il renforcer pour améliorer la visibilité et la compétitivité internationale des universités francophones?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, la publication, en mars dernier, de la 16^e édition du QS *World University Rankings by Subject* appelle, comme je l’ai déjà indiqué, une lecture à la fois prudente et nuancée. Ces classements sont connus pour leur grande volatilité d’une année à l’autre, mais également pour certains biais

méthodologiques. Je l'ai déjà dit à propos du classement proposé par *Times Higher Education*: quelques places gagnées ou perdues d'une édition à l'autre ne constituent pas en soi un signal de politique publique.

Concrètement, ce classement analyse plus de 21 000 formations dans 55 disciplines, avec un poids très important accordé à la réputation académique et aux citations scientifiques. Or, comme le souligne le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), de tels critères favorisent mécaniquement les institutions les plus visibles à l'échelle internationale, en particulier les grandes universités anglophones ou celles qui disposent de moyens de recherche très élevés ainsi que de fortes capacités d'influence et de communication. Ce classement ne reflète donc qu'une partie de la réalité universitaire et reste très partiel dans l'appréciation de la qualité globale de nos établissements.

Il importe de replacer le recul dans ce classement pour l'ensemble de la Belgique dans un contexte plus large. Le communiqué de presse de QS indique que l'Europe occidentale, tout comme l'Amérique du Nord, connaît une baisse relative au profit d'autres régions du monde, notamment l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique latine. Il s'agit donc d'une évolution structurelle à l'échelle internationale et non d'un phénomène propre à la Belgique ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il ne faut pas non plus passer à côté des signaux positifs, tels que les progressions de l'ULB ou de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) dans certains domaines. Je me réjouis, comme vous, de l'intégration du Conservatoire royal de musique de Bruxelles et de l'ENSAV dans le top 100 mondial dans les disciplines des arts du spectacle et de l'art et design. Nos établissements n'ont pas à rougir, d'autant plus si l'on tient compte des disparités de financement de l'enseignement supérieur et de recherche d'un pays à l'autre.

Enfin, j'insiste sur un point qui me paraît essentiel. Ces classements ne rendent pas compte de ce qui constitue, à mes yeux, la force de notre système, à savoir un enseignement supérieur accessible, inclusif et de qualité qui accueille une population étudiante diverse et internationale. Notre enseignement supérieur assume pleinement ses missions sociales, citoyennes et culturelles. C'est ce modèle que nous défendons: un système qui ne se réduit pas à la compétition internationale ou à la seule production scientifique mesurable, mais qui vise aussi la réussite des étudiants, la formation de citoyens et la contribution au débat public.

Je reste attentive à concilier deux exigences: préserver les missions fondamentales de notre enseignement supérieur dans un contexte budgétaire contraint et renforcer son ouverture internationale, notamment par des dispositifs de mobilité, des alliances européennes et un soutien à la recherche.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous rejoins sur la qualité des enseignements dispensés dans l'enseignement supérieur en Fédération

Wallonie-Bruxelles. Je considère également qu'il est important que cet enseignement soit rendu accessible au plus grand nombre d'étudiants, sans contingentement, car c'est important. Cette massification de l'enseignement supérieur doit se poursuivre sans nuire à la qualité des apprentissages. Je sais que vous y êtes attentive.

Je suis interpellée par l'écart entre les universités francophones et flamandes, malgré les signaux positifs mis en avant. Effectivement, les classements internationaux, y compris leur méthodologie, ont leur limite. Néanmoins, ces classements sont scrutés à l'étranger et il est important pour nos étudiants, qui envisagent de poursuivre un cursus en dehors de la Belgique, d'avoir des formations initiales de l'enseignement supérieur reconnues internationalement. Nous devons tout de même rester attentifs à ces classements et aux signaux qu'ils envoient.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise qu'il est nécessaire de renforcer l'internationalisation de notre enseignement supérieur, la mobilité étudiante et l'internationalisation des programmes, en misant notamment sur des cursus en anglais. Les classements internationaux englobent fortement cet aspect, mais aussi les publications des chercheurs en anglais. Sur ces trois points, le groupe MR vous accordera tout son soutien. Les classements ne sont pas une fatalité. Nous devons veiller à l'attractivité, à la visibilité et à la compétitivité de notre enseignement.

1.2 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Augmentation des quotas INAMI et conséquences sur l'organisation des études de médecine»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement fédéral a récemment approuvé les quotas de numéros INAMI pour les années 2032 et 2033. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le quota d'étudiants en médecine passera de 950 à 1 089, soit une augmentation de près de 15 %. Une hausse importante du quota d'étudiants en dentisterie est également annoncée dans les prochaines années. Cette décision est à saluer, mais elle aura des implications importantes pour les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à commencer par l'organisation du concours d'entrée en médecine et dentisterie dès le mois de septembre prochain.

Par ailleurs, les difficultés actuelles ne sont pas uniquement liées au nombre global de médecins formés, mais aussi à leur répartition géographique. Des pénuries persistent dans certaines zones rurales ou perçues comme moins attractives.

Madame la Ministre-Présidente, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles anticipe-t-elle l'augmentation des quotas de numéros INAMI? Quelles en seront les implications pour les universités en termes de capacité d'accueil, d'encadrement pédagogique, d'infrastructures ou encore d'organisation des stages? Le concours

d'entrée en médecine et dentisterie devra-t-il être adapté à la suite de l'augmentation du nombre de places disponibles? Des concertations ont-elles déjà eu lieu avec les universités et les facultés afin d'anticiper ces évolutions?

Quelles sont les mesures envisagées ou déjà prises pour sensibiliser les étudiants au problème persistant de la répartition géographique des médecins généralistes, notamment dans les zones en pénurie?

Enfin, quel impact l'augmentation des quotas aura-t-elle sur les mécanismes de sous-quotas entre médecine générale et médecine spécialisée? Une adaptation de ces sous-quotas est-elle envisagée?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, garantir l'augmentation du nombre de médecins sans quelconque perte de qualité et veiller à l'accessibilité réelle de l'ensemble de la population aux soins de santé sont des défis de taille.

L'accord conclu récemment par le pouvoir fédéral prévoit une augmentation des numéros INAMI en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les étudiants qui entameront des études lors de la prochaine rentrée académique. Pour la médecine, le quota fédéral passe de 950 à 1 089 diplômés. Pour la dentisterie, il passe de 108 à 158 diplômés. Concrètement, ce ne sont pas moins de 1 089 futurs médecins qui auront l'occasion d'exercer, soit une augmentation de 139 praticiens. Cette augmentation représente une hausse de 14,6 % par rapport aux derniers quotas en vigueur. Bien entendu, cette hausse se traduira par une augmentation du nombre d'étudiants admis au concours d'entrée en facultés de médecine et de dentisterie.

Je me réjouis vraiment de cette amélioration, car l'augmentation du nombre de numéros INAMI était une revendication de longue date en Belgique francophone. La décision d'augmenter les quotas récompense notre détermination à renforcer durablement notre couverture médicale.

C'est en tenant compte des besoins croissants de la population, de l'évolution démographique des professionnels de la santé et des capacités de formation de nos universités que cette décision a été prise. Elle est le fruit d'un travail sérieux et d'une attention particulière portée à la couverture médicale sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission de planification de l'offre médicale, en étroite collaboration avec les doyens des facultés de médecine et de science dentaire qui en sont membres, a conduit une analyse des conditions indispensables pour maintenir les conditions de l'excellence académique et clinique. Cette réflexion a porté sur l'ensemble des paramètres structurants: la capacité des infrastructures pédagogiques, la disponibilité des ressources humaines et les dispositifs d'encadrement nécessaires au suivi individualisé des étudiants durant les stages, véritable période charnière de leur formation.

À présent, le gouvernement doit se prononcer sur le nombre d'étudiants qui seront acceptés lors du prochain concours d'accès aux études, avec pour objectif de former des praticiens compétents, autonomes et capables de répondre aux besoins de santé de la population.

En outre, la Commission de planification de l'offre médicale a déjà intégré cette augmentation des quotas dans ses travaux. Elle va veiller à ce que cette évolution se traduise par une répartition équilibrée entre les disciplines, en tenant compte des besoins prioritaires de la première ligne, notamment en médecine générale, ainsi que des exigences du secteur hospitalier.

Grâce à une concertation continue avec les universités et les autres parties prenantes, la Commission de planification de l'offre médicale ajustera de manière dynamique les sous-quotas proposés au gouvernement afin de garantir une adéquation constante entre l'offre de formation et les besoins en soins de santé.

Les débats se poursuivent, car l'augmentation du nombre de diplômés s'accompagne d'une réflexion sur leur répartition géographique et sur leur répartition dans les différentes spécialités. Cette réflexion rentre pleinement dans les missions de la Commission de planification de l'offre médicale.

Les réflexions en cours tiennent compte des responsabilités des différents acteurs concernés, ainsi que des réalités et des contraintes de terrain. Pour la médecine générale, je citerai l'indispensable renforcement de la première ligne, les besoins des services de prévention – tels que les services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) –, les contraintes organisationnelles des réseaux de soins et l'importance stratégique de la prévention dans l'accessibilité des soins.

Dans cette perspective, les échanges seront nourris par l'organisation d'un symposium qui aura lieu le 1^{er} juillet à l'Académie royale de médecine de Belgique. Je devrais y participer. Cet événement réunira des représentants des différents niveaux de pouvoir, des universités, des acteurs de terrain et des experts. La question de la formation médicale – y compris la capacité de formation, l'encadrement clinique, la diversification des lieux de stage et la répartition des assistants – sera abordée dans le cadre de groupes de travail thématiques consacrés à des cas concrets. Ces travaux permettront notamment d'examiner les moyens d'améliorer la répartition territoriale des professionnels en formation, d'identifier les leviers favorisant l'attractivité des zones en pénurie et d'évaluer les possibilités de renforcer la coordination entre universités et réseaux de soins. Ce symposium vise précisément à dégager des pistes opérationnelles et concertées, dans le respect des compétences de chacun, afin d'améliorer à la fois la qualité de la formation et l'accès aux soins de santé pour tous.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, toutes ces évolutions sont positives, mais il faut que vous restiez attentive aux conséquences concrètes sur l’organisation des études.

Il est également important de prévoir une concertation qualitative avec les universités et de mener une réflexion sur les sous-quotas. Le symposium dont vous avez parlé constituera une bonne occasion de le faire.

Enfin, je rappelle qu’il faut faire attention aux besoins spécifiques des francophones et mener une réflexion sur les zones en pénurie, tel que prévu à la page 35 de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Le symposium offrira également l’occasion de le faire.

1.3 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Place de la recherche technologique dans les hautes écoles techniques»

Mme Valérie Bluge (MR). – Dans un contexte international marqué par les problématiques de sécurité et de souveraineté stratégique, alors que la Belgique est une cible de choix pour les opérateurs malveillants, le développement des compétences technologiques revêt une importance croissante, en ce compris au sein de l’enseignement supérieur de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les hautes écoles techniques de notre Fédération jouent en effet un rôle essentiel dans la formation de profils qualifiés dans des domaines tels que l’ingénierie, l’informatique, les télécommunications ou encore les technologies industrielles. Ces compétences peuvent, dans certains cas, présenter des applications à double usage, ou «*dual use*», tant civiles que liées aux impératifs de défense. À cet égard, certaines initiatives méritent d’être soulignées. En Wallonie, une collaboration existe déjà entre le centre de formation *Wallonie Aerotraining Network* (WAN) – orienté vers le secteur aéronautique et proposant notamment des formations dédiées aux drones – et la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC), qui organise un bachelier conjoint au sein même des infrastructures du centre. Ce type de partenariat apparaît particulièrement intéressant, dans la mesure où il permet de former directement des profils qualifiés dans des domaines technologiques stratégiques.

Madame la Ministre-Présidente, quelle place les hautes écoles techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles accordent-elles aux thématiques liées aux technologies à usage double, notamment celles qui présentent un intérêt potentiel dans le domaine de la défense? Des réflexions ou des évolutions sont-elles en cours afin d’adapter les programmes de formation à ces défis émergents? La Fédération Wallonie-Bruxelles encourage-t-elle le développement de partenariats structurants entre les établissements d’enseignement supérieur et les opérateurs sectoriels, à l’instar de la collaboration existant entre le WAN et la HEPHC? Enfin, comment notre Fédération veille-t-elle, dans ce domaine, à concilier, d’une part,

les impératifs de formation et d'innovation et, d'autre part, les considérations éthiques inhérentes à l'usage de ces technologies?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, cet usage double dont vous parlez est utilisé pour désigner des savoir-faire développés initialement dans des domaines comme l'industrie, la santé, l'énergie ou l'aéronautique et pouvant être transposés à des usages liés à la défense, à la sécurité ou à la protection des infrastructures critiques. Les hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles accordent effectivement une place croissante aux thématiques technologiques susceptibles de présenter un intérêt pour les secteurs de la défense, de la sécurité, de la résilience, notamment dans cette logique d'usage double.

Bien que les bacheliers et les masters proposés dans les hautes écoles de notre Fédération soient essentiellement destinés au développement de compétences à vocation d'applications civiles, nombre d'entre elles peuvent représenter des opportunités d'usage double. Le bachelier en aérotechnique que vous avez mentionné, ainsi que le certificat d'enseignement supérieur en pilotage et maintenance de drones, en sont deux exemples. De manière plus exhaustive, des formations sont proposées dans les hautes écoles de notre Fédération pour les domaines suivants: informatique; cybersécurité et réseaux; électronique; robotique et automatisation; aéronautique et aérotechnique; ainsi que robotique, électromécanique et intelligence artificielle (IA).

Il existe également des partenariats structurants entre hautes écoles, centres de recherche, universités, pôles de compétitivité et opérateurs industriels. À titre d'exemple, je citerai la collaboration de la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) avec le Centre de compétence matériel roulant et armement situé à Rocourt ou la coopération internationale de la HEPHC avec l'université brésilienne *Universidade Federal de Itajubá* (UNIFEI) dans le cadre d'un projet européen.

De plus, le réseau SynHERA regroupant dix-neuf hautes écoles, dix centres de recherche associés et une école supérieure des arts (ESA) est une plateforme privilégiée pour coordonner et structurer les expertises disponibles, notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur. Un exemple parlant est le projet «NeXRay», qui porte sur le développement d'une machine portable à rayons X destinée initialement à des usages civils, mais dont la conception permettrait d'évoluer vers des usages militaires. Au moins quatre hautes écoles ont également présenté, lors d'échanges avec la Défense belge et les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) canadiens, des projets ou des expertises directement liés à des technologies à potentiel usage double.

D'autres événements et échanges ont eu lieu et sont prévus afin de renforcer les interactions entre les hautes écoles, les acteurs institutionnels, la Défense et les

partenaires industriels impliqués dans le développement de technologies à potentiel usage double.

Mme Valérie Bluge (MR). – La collaboration entre le centre de formation WAN et la HEPHC, ainsi que toutes celles que vous avez mentionnées sont à encourager, Madame la Ministre-Présidente. Nous avons besoin d'un enseignement supérieur adapté aux nouveaux défis, eu égard notamment à l'employabilité des diplômés, car il est important de former des profils qualifiés dans des secteurs stratégiques et innovants. D'ailleurs, cette demande a été faite lors des auditions relatives à l'usage des drones qui se sont tenues en Région wallonne.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) est très claire à ce sujet: l'enseignement supérieur a besoin de leaders de la transition et le gouvernement soutiendra une adaptation des programmes académiques afin d'être au fait des problématiques contemporaines. Vous suivez ce dossier avec attention et j'en ferai de même, particulièrement en ce qui concerne, d'une part, le renforcement des partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et acteurs sectoriels et, d'autre part, l'adaptation des différents programmes.

1.4 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Après avoir coupé de 20 % le budget annuel de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement a entrepris une révision des missions de l'ARES. Compte tenu des efforts qui lui sont demandés, il lui est en effet impossible de continuer à gérer l'ensemble des missions demandées jusqu'alors. Vous avez décidé de confier la gestion du pilotage à l'administration. En revanche, je ne sais toujours pas ce que l'ARES sera amenée à gérer.

En réponse à une question orale développée le 26 janvier dernier dans notre commission, vous avez avancé certains grands principes de votre réforme sans toutefois en préciser la teneur. Vous avez notamment fait état de difficultés de fonctionnement de l'ARES. Pourriez-vous préciser ces difficultés?

Vous avez également mis en avant la nécessité de synergies avec d'autres opérateurs de l'enseignement supérieur. Lesquels? En quoi consistent les synergies envisagées? Vous avez aussi parlé d'optimisation des organes de l'ARES. Que se cache-t-il derrière ces mots? Quels sont les organes voués à disparaître? Quelles nouvelles missions seront-elles assignées à l'ARES? Comment l'ARES a-t-elle répercuté les économies que le gouvernement lui a imposées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, la réforme de l'ARES est en approche, pour utiliser un terme émanant du monde de l'aviation. L'avant-projet de décret

révisant les missions, le fonctionnement et les organes de l'ARES a déjà fait l'objet de plusieurs réunions intercabineaux, dont l'une est en cours. Certains éléments doivent encore être finalisés, mais il n'est pas impossible que l'avant-projet de décret soit déjà analysé demain par le gouvernement.

Dès lors, vous comprendrez qu'il est extrêmement prématuré et délicat de répondre à vos questions. Tout ce que je peux vous dire, comme cela a été annoncé lors de l'examen du deuxième décret-programme, c'est que le texte prévoit la création d'un Observatoire de la vie étudiante et académique, ce qui – si j'ai bonne mémoire – figurait au nombre de vos demandes.

Je suis convaincue que, dès que le gouvernement aura approuvé l'avant-projet de décret en première lecture, vous ne manquerez pas de me soumettre à nouveau vos questions, auxquelles je répondrai bien volontiers à ce moment-là.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Depuis plus d'un an, l'ARES fonctionne avec un budget limité. Il serait grand temps de poser un cadre clair à cette institution. Si je ne me trompe pas, une majorité des deux tiers doit être atteinte au sein de ce Parlement pour procéder à une modification des missions de l'ARES. La concertation est donc importante tant avec les acteurs qu'avec les membres de notre Parlement.

1.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Quel avenir des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la réforme wallonne des provinces?»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le ministre Desquenes a indiqué que les travaux liés aux transferts de compétences provinciales se poursuivaient au gouvernement wallon. Il y a quelques semaines, vous avez indiqué que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne participait pas à ces travaux.

Pourtant, les provinces sont de gros pouvoirs organisateurs dans le domaine de l'enseignement. Je pense à la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC), à la Haute École de la province de Namur (HEPN) ou encore la Haute École de la province de Liège (HEPL), qui dispensent des formations à des dizaines de milliers d'étudiants et qui, jusqu'à présent, ont eu à cœur de défendre l'accessibilité de l'enseignement supérieur, notamment en fixant des frais d'inscription peu coûteux.

Combien d'étudiants sont-ils inscrits dans les établissements provinciaux et quel est le nombre de membres du personnel? Combien de formations sont-elles dispensées par ces établissements? Quel sera l'impact de la réforme prévue par la Région wallonne sur ces établissements? La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle adopter un texte pour autoriser les provinces à céder leur enseignement?

Dans l'hypothèse où les provinces se délaissent de l'enseignement supérieur, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionnera-t-elle pour éviter que

certaines implantations locales disparaissent au détriment des étudiants? Dans le cadre des réflexions menées par votre cabinet sur l'offre d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, comment cette problématique est-elle prise en compte en vue de garantir le maintien, voire le renforcement de l'accessibilité géographique pour tous les étudiants?

Par ailleurs, comment appréhendez-vous cette réforme pour les membres du personnel de ces établissements? Disposez-vous d'une analyse des conséquences sur le personnel et des conséquences financières, selon le scénario choisi par le gouvernement wallon?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je confirme que les travaux de la réforme des provinces sont en cours au sein du gouvernement wallon. La Fédération Wallonie-Bruxelles sera associée dans un deuxième temps et cette phase de concertation sera essentielle. Une réunion conjointe des gouvernements est prévue prochainement et cette thématique sera à l'ordre du jour. Toutefois, je suis d'ores et déjà particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier crucial et à l'impact que ces décisions auront sur le paysage de l'enseignement supérieur. Je sais aussi que certaines hautes écoles concernées anticipent le futur.

Pour le reste, vous comprendrez que je ne peux pas répondre à vos questions tant que le gouvernement wallon n'a pas clarifié son approche. Je peux cependant vous apporter des informations sur le nombre d'étudiants, d'équivalents temps plein (ETP) et de cursus organisés pour chacun de ces quatre établissements: la HEPN organise 16 cursus et compte 1 160 étudiants et environ 92 ETP; la HEPL organise 74 cursus, compte 11 224 étudiants et environ 600 ETP; la HPHC organise 91 cursus, compte 10 348 étudiants et environ 665 ETP; la Haute École Lucia De Brouckère (HELdB) organise 19 cursus, compte 1 164 étudiants et environ 105 ETP.

Au vu des délais, j'attire votre attention sur le fait que les chiffres transmis sont basés sur les tableaux de bord de l'administration pour l'année civile 2025 et ont été mis à jour avec les dernières données qui étaient disponibles chez les commissaires du gouvernement. Il faut donc prendre ces chiffres avec précaution.

Par ailleurs, concernant les ETP, les chiffres ne tiennent pas compte des professeurs invités travaillant dans les établissements. Le nombre de ces derniers et sa conversion en ETP est difficilement estimable, compte tenu des spécificités propres à ce statut. Ce sont souvent des professionnels qui ont une faible charge de cours et qui sont recrutés en raison d'une expertise spécifique.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous dites que certaines hautes écoles anticipent le futur, ce qui est une très bonne chose. Toutefois, il est très difficile d'anticiper tant que le gouvernement wallon ne clarifie pas son

approche. Si l'absence d'informations de sa part vous complique la tâche, pour les hautes écoles, c'est également difficile. Dans l'intérêt des citoyens, des étudiants et du personnel de ces établissements, vous devez être attentive à ce qu'il se passe, parce que ces établissements sont des écoles de qualité, qui procurent un enseignement de qualité, souvent dans des métiers en pénurie ou en difficulté. Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire, ce qui permet un enseignement de proximité. Il serait malheureux qu'une réforme wallonne mette à mal l'enseignement supérieur, alors que ce dernier traverse déjà une période compliquée.

1.6 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Session de janvier et récolte des données»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, à la suite de l'annonce de vos mesures d'austérité, les étudiants sont depuis le mois de novembre dans la rue pour dénoncer l'explosion du coût de leurs études induite par votre «taxe minerval». Une grande partie des jeunes sont si mobilisés à défendre les acquis sociaux d'un enseignement supérieur accessible qu'ils ne disposent plus de temps suffisant pour dénoncer les règles de finançabilité qui, chaque année, obligent des jeunes à interrompre leurs études. Ainsi, depuis des mois, avec vos politiques, vous êtes parvenue à déplacer le curseur d'un mouvement étudiant se battant pour l'amélioration de la réussite à un mouvement qui se démène pour préserver autant que possible les conditions d'études.

Ainsi, alors que l'on s'approche tout doucement de la session de juin, il me semble indispensable de faire le point sur celle de janvier. Disposez-vous de données à ce sujet? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en faire part? Pourriez-vous nous confirmer que l'instauration du pilotage permettra de suivre la cohorte des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur en 2025-2026 et que l'on pourra dès lors évaluer l'impact de leurs résultats au regard des règles de finançabilité? Enfin, qu'en est-il des discussions du gouvernement consacrées à la création de l'observatoire de la vie étudiante? Quelles sont les missions que vous comptez lui attribuer et de quelles ressources disposera-t-il?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Concernant les données relatives à la session de janvier, il est important de clarifier la manière dont sont collectées les données d'inscription auprès des établissements. Jusqu'à présent, ces derniers sont tenus d'alimenter les bases de données de la plateforme e-paysage avec les données «du passé». C'est à partir de la rentrée académique 2026-2027 qu'ils devront les alimenter avec les données «au fil de l'eau».

L'alimentation «au fil de l'eau», c'est le fait, pour un établissement, de charger les données relatives aux inscriptions de l'année académique en cours à plusieurs moments clés de celle-ci: le 30 septembre, date limite des inscriptions; le 31 octobre, date limite des modifications de l'inscription; le 30 novembre, date limite

des annulations d'inscription; le 1^{er} février, date limite de paiement du solde des droits d'inscription; le 15 février, date limite pour les inscriptions tardives et réorientations du premier bloc de premier cycle; le 13 septembre, fin de l'année académique; et le 15 novembre, date de fin des sessions prolongées. Les établissements bénéficieront évidemment d'un délai pour charger ces données.

Par conséquent, nous pourrions disposer de données actualisées en cours d'année à partir de l'année prochaine. Cela étant, je ne disposerai jamais de données relatives à la session de janvier en temps réel, pour la simple et bonne raison que les jurys ne délibèrent pas en janvier et que les établissements ne doivent pas alimenter les bases de données avec les relevés des notes des étudiants.

La création d'un observatoire de la vie étudiante sera très prochainement discutée au gouvernement, à l'occasion du passage en première lecture d'un texte relatif, notamment, à la mission statistique de l'administration. Il est prévu que cet observatoire, logé au sein de l'administration, produise des données et des indicateurs statistiques, réalise des études et développe des outils d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'attente de l'adoption de ce texte, une base légale permet à l'administration, en collaboration avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), de produire des indicateurs relatifs au parcours étudiant et de suivre des cohortes. Il s'agit de l'article 29 du décret du 2 décembre 2021, remplacé par le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture. Une directrice, au sein de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE), est chargée de cette mission. Elle sera accompagnée d'une petite équipe dont le recrutement est en cours.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'analyserai votre réponse à tête reposée. Vous m'avez en effet communiqué tant de dates et d'informations que je n'ai pas eu le temps de toutes les noter.

Aujourd'hui, la question de l'accessibilité de l'enseignement supérieur occupe tous les esprits, en particulier ceux des étudiants. Malheureusement, cette problématique tend aussi à occulter celle du soutien aux étudiants et de leur réussite. Or, pour agir efficacement en faveur de l'accompagnement et de la réussite, il faut disposer de chiffres objectifs et être en mesure d'évaluer le parcours de l'étudiant.

Nous resterons bien entendu attentifs aux impacts de la réforme «Glatigny» sur les étudiants et nous espérons pouvoir disposer de données suffisamment précises pour objectiver ces parcours et déterminer quelles mesures prendre afin de favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants.

1.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Réforme du rythme académique»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous interroge à nouveau sur un sujet qui concerne directement plus de 200 000 étudiants et leurs familles, à savoir la réforme du rythme académique.

Lors de la dernière rentrée académique, vous avez déclaré dans la presse: «Ce dossier de réforme des rythmes a déjà fait couler beaucoup d'encre, déjà donné lieu à beaucoup de réunions et d'échanges.»

En janvier dernier, je vous ai interrogée à ce sujet et vous m'avez indiqué qu'une réunion du comité de suivi du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») devait se tenir à la fin du mois, en présence des représentants du gouvernement, de l'administration, des établissements, du personnel et des étudiants. Vous avez précisé que vous accorderiez une attention particulière aux propositions visant à établir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

Si la volonté affichée de mieux articuler apprentissage, repos et recherche est louable, force est de constater que les divergences restent profondes entre les acteurs concernés. D'un côté, certains plaident pour un calendrier plus rythmé, mieux réparti, favorisant l'apprentissage continu et réduisant la pression des blocus. De l'autre, des inquiétudes subsistent quant à la charge de travail des enseignants, à la préservation du temps de recherche et aux modalités d'évaluation, y compris la possibilité de revoir la seconde session. Dans ce contexte, les pistes évoquées, telles qu'une rentrée académique avancée, des cycles de cours plus courts et des évaluations rapprochées, sont encore loin de faire consensus.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les résultats de la réunion du comité de suivi du décret «Paysage» qui s'est tenue à la fin du mois de janvier pour aborder la réforme du rythme académique? Quels sont les principaux points de désaccord entre les différents acteurs – universités, hautes écoles, organisations étudiantes, corps enseignant – qui empêchent encore un consensus?

La phase de concertation et de co-construction est-elle déjà entamée? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui a déjà été réalisé? Dans la négative, quelles en sont les raisons?

La réforme sera-t-elle effectivement intégrée au futur décret relatif au parcours étudiant? Une date de mise en œuvre de ce décret a-t-elle été fixée? Dans l'affirmative, quelles en seront les étapes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Monsieur le Député, dans ma réponse du 14 janvier 2026, je vous ai rappelé les positions exprimées par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et indiqué que ce sujet serait exposé aux membres du comité de suivi du décret «Paysage».

À la suite de la réunion de ce comité, à la fin du mois de janvier, il a été décidé d'organiser une nouvelle réunion au début du mois d'avril pour examiner un projet de note de recommandation relative au parcours des étudiants. Cette note a été rédigée par l'administration, sur la base de la contribution des membres du comité. Le comité a jusqu'à la semaine prochaine pour valider définitivement cette note, qui traite notamment de la question des rythmes académiques.

Comme indiqué au mois de janvier, le cabinet a exposé au comité de suivi un modèle basé sur une proposition du Conseil des rectrices et recteurs (CRef).

La nécessité de garantir la flexibilité du modèle et une autonomie des établissements dans l'organisation de l'année académique ressort des échanges avec le comité, tout comme la nécessité de tenir compte des impacts d'un nouveau rythme sur les membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur.

Une fois la note de recommandation validée, le cabinet travaillera sur un avant-projet de décret contenant les mesures relatives à l'évolution du parcours des étudiants, y compris la réforme des rythmes académiques. Tant les éléments présents dans les avis de l'ARES que dans la note de recommandation du comité de suivi seront pris en considération lors de cette phase de rédaction. Le texte suivra ensuite le trajet législatif habituel, dont la première étape sera l'examen par le gouvernement, suivi d'une phase de concertation formelle.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je suis heureux d'apprendre qu'une note de recommandation est en cours de finalisation.

Vous avez souligné la nécessité d'assurer une flexibilité du modèle, ainsi qu'une autonomie des établissements. J'espère qu'il n'y aura aucun obstacle.

Si j'ai bien compris, la réforme des rythmes académiques sera intégrée à l'avant-projet de décret relatif au parcours étudiant, qui sera présenté prochainement. Nous pourrions alors en débattre plus longuement.

1.8 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée « Mobilité douce et précarités étudiantes: quelles réponses structurelles du gouvernement? »

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous savez combien je suis attentif aux initiatives de terrain. Je souhaite les porter à la connaissance de notre commission dans le cadre de mes questions.

L'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles a récemment lancé un projet pilote particulièrement intéressant. Il consiste en la mise à disposition gratuite de vélos reconditionnés à des étudiants en situation de précarité. Dix vélos ont été distribués grâce à des partenariats avec des associations de réemploi et de promotion du vélo. Derrière ce chiffre modeste, une réalité m'interpelle: près de 60 demandes ont été introduites, 48 d'entre elles répondaient aux critères et, finalement, dix vélos ont été mis à disposition des étudiants.

Cette initiative a le mérite de relier deux défis: la lutte contre la précarité étudiante – dont nous avons largement débattu en commission – et la promotion de la mobilité douce, qui est un des points d'attention de la vie étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mobilité est trop souvent un angle mort des politiques d'aide sociale. Pourtant, beaucoup d'étudiants font face à des difficultés pour financer leurs déplacements. C'est un obstacle concret dans la réalité de leurs déplacements vers leur université ou haute école. Le coût des transports inclut les trajets multiples entre le domicile, le campus et parfois le lieu de travail étudiant. De plus, les horaires des établissements sont parfois incompatibles avec certaines offres de transport public et les alternatives sont peu abordables.

Ce projet illustre qu'il est possible de développer des réponses simples, peu coûteuses, ancrées dans la réalité du terrain, et qui produisent des effets très concrets pour la vie des étudiants. Il montre aussi que les acteurs de terrain innovent souvent plus que les politiques publiques elles-mêmes lorsqu'il s'agit d'apporter des solutions à la précarité.

Cela pose évidemment question dans le cadre de votre action politique et de celle du gouvernement: que faites-vous concrètement pour aider les étudiants, notamment dans leur manière de se déplacer? Dans le même temps, d'autres décisions politiques prises par différents niveaux de pouvoir, auxquels votre parti contribue et participe, risquent de rendre les déplacements plus difficiles et plus coûteux pour les jeunes. Je pense notamment au projet de suppression de l'abonnement TEC à 12 euros pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans en Wallonie. À l'heure où de plus en plus d'étudiants cumulent études, emploi et difficultés financières, ces signaux apparaissent particulièrement contradictoires.

Je pense au contraire qu'il faut soutenir toutes les solutions qui facilitent concrètement la vie des étudiants, en particulier les plus précaires, tout en accélérant la transition écologique.

Quel regard portez-vous sur cette initiative de vélos solidaires menée par l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles? Avez-vous déjà envisagé de soutenir ou d'encourager ce type de dispositif à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par des appels à projets ou des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et le secteur associatif?

Disposez-vous aujourd'hui de données précises sur les difficultés de mobilité rencontrées par les étudiants, et en particulier par ceux en situation de précarité? Seriez-vous favorable à l'établissement d'un véritable baromètre de la mobilité étudiante permettant d'objectiver les besoins, les freins et les inégalités d'accès à la mobilité? Plus largement, comment votre gouvernement entend-il améliorer concrètement les conditions de mobilité des étudiants, alors que plusieurs mesures

prises à d'autres niveaux de pouvoir risquent au contraire d'en augmenter le coût?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je soutiens bien évidemment l'initiative «Vélo solidaire» lancée par l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. Je précise toutefois que d'autres établissements d'enseignement et écoles supérieures des arts (ESA) prennent aussi des initiatives visant à soutenir la mobilité douce de leur personnel et de leurs étudiants depuis plusieurs années déjà.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient et subventionne le développement de ce type de dispositif à travers l'appel à projets annuel de développement durable, coordonné par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). La mobilité douce est un levier d'action important dans les plans de transition vers le développement durable des établissements. Cela se reflète dans les projets déposés lors de l'appel à projets.

À titre d'exemple, parmi les projets sélectionnés en 2025, qui se verront concrétisés au cours de l'année académique 2025-2026, quatre projets concernent la mobilité douce et, plus spécifiquement, l'usage du vélo par les étudiants et les membres du personnel. Le projet de l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS) s'intitule «Rouler léger, transporter tout, vélo et remorque pour tous» et comprend la création d'un espace pour les vélos, d'une borne de réparation et d'entretien. Il prévoit l'augmentation de la flotte de vélos mis à la disposition des étudiants pour différents usages, ainsi que la formation à l'utilisation des vélos cargos dans le cadre d'exercices pédagogiques.

Le projet de la Haute École de la ville de Liège (HEL), intitulé «La communauté éducative à vélo, un nouveau souffle pour la mobilité» et cofinancé par la ville de Liège, inclut l'aménagement d'un parking sécurisé pour vélos et trottinettes, de bornes de recharge pour les vélos électriques, de casiers sécurisés pour le matériel cycliste, l'organisation d'un atelier participatif pour l'entretien et les réparations, une campagne de sensibilisation et un partenariat avec des associations locales pour organiser des bourses aux vélos, rendant ces équipements plus accessibles aux étudiants.

Le projet de l'ESA Arts², intitulé «Un toit pour nos vélos, un geste pour demain» et créé sur la base d'un audit réalisé dans le cadre de l'opération «Tous vélos-actifs», a permis d'identifier les freins actuels à l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien. L'ESA Arts² a élaboré un plan d'action de mobilité douce qui compte plusieurs mesures concrètes destinées à encourager l'usage du vélo. Une de ces actions, financées dans le cadre de l'appel à projets, concerne la création d'un parking pour vélos pratique et fermé à destination du personnel et des étudiants.

Enfin, je citerai le projet de l'ESA Saint-Luc Bruxelles, appelé «La Station de services cyclistes: faciliter l'accès, abriter et réparer son vélo». Il prévoit l'amélioration de l'accès, l'augmentation de la capacité de stationnement, l'installation d'un atelier de réparations en libre accès, une signalétique adaptée ainsi qu'une campagne de sensibilisation à la mobilité douce.

Concernant les données disponibles pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'enquête «*Panorama de la vie étudiante: pratiques urbaines et rapport à la ville*» publiée en février 2025 par *perspective.brussels* indique que les deux modes de transport les plus utilisés par les étudiants à Bruxelles sont la marche pour 69,3 % d'entre eux et les transports en commun pour le même pourcentage. Les étudiants indiquent également que plusieurs raisons les empêchent d'utiliser le vélo, toujours en Région de Bruxelles-Capitale: la dangerosité pour 46,7 % des répondants; la préférence pour un autre moyen de transport pour 47 % des répondants; la météo pour 44,3 % des répondants.

Au sujet de la satisfaction, 74,8 % des répondants ont indiqué être satisfaits de la mobilité en Région bruxelloise. Il existe plusieurs raisons d'insatisfaction pour les 25,2 % de répondants restant: le temps de parcours, la fréquence des transports en commun et l'état ou la conception des voiries.

Le rapport recommande de poursuivre la création et la sécurisation des pistes cyclables, d'augmenter la capacité de parkings dédiés aux vélos au sein des établissements d'enseignement supérieur et de sensibiliser les publics étudiants.

Je n'ai pas connaissance d'un rapport équivalent en Région wallonne et je prendrai donc les contacts nécessaires avec mes homologues wallons afin de discuter de l'opportunité d'une telle étude à l'échelle de leur territoire.

Enfin, le dialogue portant sur la précarité étudiante incluant la question de la mobilité a lieu au sein de la conférence interministérielle (CIM) Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté. Ce forum de discussion me permet d'échanger avec mes collègues des niveaux régional et fédéral sur des thématiques qui ne sont pas de mon ressort, comme la mobilité. C'est à ce niveau que je ferai entendre les préoccupations liées aux conditions de mobilité des étudiants, notamment les recommandations émises par *perspective.brussels* quant à la création et la sécurisation des pistes cyclables en Région bruxelloise. Je pourrai également y transmettre la demande d'un baromètre concernant la mobilité étudiante en Région wallonne.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez cité différentes initiatives: celles-ci renforcent ma conviction qu'il est possible, dans ce projet cycliste, de passer à la vitesse supérieure. Tout est déjà présent pour apporter une réponse structurante: initiatives, réponses aux appels à projets, besoins identiques d'espaces sécurisés qui facilitent la vie des cyclistes et, dans ce cas, des étudiants cyclistes.

Je formule une demande: il faut véritablement développer une solution structurante pour l'ensemble de nos établissements d'enseignement supérieur. Cela constituerait une réponse très concrète à la réalité des étudiants, notamment celle de la mobilité.

Je vous sens attentive à la recherche d'informations en Région wallonne. Elles sont déjà disponibles en Région bruxelloise, ce qui est positif. La solution prônée peut, en outre, être inscrite dans le Plan transversal de transition écologique (PTTE) de votre gouvernement, en y développant un axe spécifique sur la mobilité étudiante et une solution à la fois pour les étudiants et pour les établissements qu'ils fréquentent. Je suivrai naturellement ce dossier. Dans ce domaine, je suis en effet convaincu qu'il est encore possible de progresser non pas ponctuellement, mais structurellement.

1.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Grève des étudiants et étudiantes en médecine»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, en avril 2026, des étudiants en médecine de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de l'Université de Mons (UMONS) effectuant des gardes au sein de l'Hôpital universitaire de Bruxelles (HUB) ont dénoncé la suppression unilatérale du défraiement destiné à couvrir leurs frais de déplacement. Cette décision a provoqué une importante mobilisation étudiante et mis en lumière une réalité trop souvent ignorée, celle d'étudiants qui participent activement au fonctionnement de nos structures de soins, tout en étant confrontés à une précarité croissante.

Ce n'est malheureusement pas ma première question orale à ce sujet. En octobre 2025 déjà, j'ai attiré votre attention sur les rémunérations liées aux gardes effectuées par les étudiants dans les hôpitaux bruxellois, ainsi que sur les difficultés financières engendrées par cette situation. Vous m'avez alors répondu qu'une distinction devait être opérée entre, d'une part, les étudiants stagiaires en médecine, dont les gardes ont une dimension strictement formative, et, d'autre part, les médecins assistants candidats spécialistes, qui reçoivent une rémunération dans la mesure où ils exercent une activité professionnelle reconnue comme telle.

Vous avez indiqué que la pratique historique de l'HUB, qui consiste à octroyer un défraiement aux étudiants stagiaires pour les gardes prestées, ne reposait sur aucun cadre légal spécifique. Vous avez également précisé que cette problématique ne concernait qu'un seul établissement du réseau hospitalier. Votre réponse ne m'avait pas satisfait.

Quelques mois plus tard, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Au-delà du conflit social, cette situation interroge profondément notre conception de l'égalité d'accès aux études en médecine. Comment garantir une formation accessible à tous lorsque certaines gardes impliquent des coûts élevés de déplacement, des horaires incompatibles avec un emploi étudiant et une

pression financière qui pèse davantage sur les jeunes issus des milieux populaires? La qualité de notre système de santé dépend également de la capacité de nos institutions à soutenir dignement les futurs professionnels qui le feront vivre demain.

Entre l'absence de cadre légal clair, l'existence de pratiques institutionnelles historiques, les défis liés à la pénurie de personnel médical et les débats récurrents autour de la rémunération des stages, cette situation illustre toute la complexité du dossier. Un mois après l'annonce du mouvement de grève et le dépôt d'un préavis d'action, il apparaît essentiel de faire le point sur l'évolution de la situation, sur les perspectives de dialogue avec les représentants étudiants et sur les réponses structurelles que le gouvernement entend y apporter.

Madame la Ministre-Présidente, des discussions formelles ont-elles été engagées avec les représentants des étudiants et les organisations étudiantes concernées? Dans l'affirmative, ces discussions ont-elles permis de dégager des avancées concrètes? Avez-vous vous-même pris part à ces discussions? Le gouvernement travaille-t-il à l'élaboration d'un cadre légal ou réglementaire visant à garantir une rémunération minimale ou un défraiement obligatoire pour les gardes prestées par les étudiants en médecine? D'autres solutions de soutien financier ou matériel ont-elles été envisagées afin de lutter contre la précarité étudiante dans les études de santé, la hausse du minerval ayant un impact d'autant plus lourd dans ce secteur? Quelles sont les conséquences de la grève étudiante sur les hôpitaux? Quelles sont les retombées potentielles de ce mouvement pour les étudiants grévistes dans leur parcours académique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question me permet de clarifier une situation importante concernant les conditions de stage des étudiants de médecine.

Je suis entrée en contact avec les différentes instances concernées, à savoir l'ULB et l'HUB, et, plus précisément, avec leur direction générale, la direction de la communication, les ressources humaines et le doyen de la Faculté de médecine. Il ressort de ces échanges que la suspension du défraiement des gardes résulte d'un contrôle de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) ayant mis en lumière l'irrégularité du dispositif précédemment en vigueur. L'ONSS a exigé l'instauration d'un cadre contractuel formalisé impliquant la signature préalable par l'étudiant d'une convention qui autorise les éventuels versements d'indemnité. Dans ce contexte, le dispositif antérieur a dû être suspendu, car jugé juridiquement non conforme.

Des discussions formelles avec les représentants des étudiants ont été engagées à deux reprises, les 14 et 23 avril. Ces échanges ont permis de réaffirmer la volonté unanime des autorités hospitalières et académiques de maintenir un défraiement des gardes, d'identifier des pistes de solutions conformes au cadre légal et de

rassurer les étudiantes et étudiants quant à l'absence de toute sanction portant sur leur mobilisation. Les parties ont qualifié ces discussions de constructives. Durant cette période, les gardes ont été suspendues et les stages de journée se sont normalement déroulés sans qu'aucune mesure défavorable à l'égard des étudiants ne soit envisagée.

Une solution est en cours de finalisation. Elle repose sur l'installation d'une procédure interne à la Faculté de médecine, l'élaboration d'une convention-cadre tripartite conclue entre les étudiants, les hôpitaux et les universités et sur l'accord écrit signé par l'étudiant au début de son stage.

Ce dispositif ambitionne de répondre aux exigences formulées par l'ONSS vis-à-vis du défraiement forfaitaire et sera soumis à validation avant sa mise en œuvre. Il sera appliqué de manière harmonisée à l'ensemble du réseau hospitalier de l'ULB, l'HUB s'étant par ailleurs dit prêt à le partager avec d'autres établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'HUB attend encore des nouvelles de l'ONSS. Une nouvelle rencontre entre la direction et les étudiants s'est déroulée le 22 mai dernier dans le même esprit constructif.

Toutefois, je rappelle que les gardes effectuées par les étudiants en médecine poursuivent avant tout un objectif pédagogique, ce principe valant d'ailleurs pour l'ensemble des formations professionnalisantes en santé. Dans ce contexte, une réflexion plus large est engagée, entre autres dans le cadre du plan d'attractivité des métiers du «*care*» et du «*cure*», sur le statut de l'étudiant en stage, afin d'en préciser les contours, de mieux encadrer les pratiques et de garantir un équilibre entre exigences de formation et conditions de stage, notamment face à des horaires potentiellement contraignants. Cette réflexion est menée de manière transversale en tenant compte de la diversité des filières concernées, telles que les soins infirmiers ou la kinésithérapie.

La problématique de la précarité étudiante est bien identifiée et dépasse le seul cadre des études de médecine. Les pistes de travail s'inscrivent dès lors dans une approche globale portant sur les aides existantes, les conditions de réalisation des stages et l'accessibilité des études. Toute évolution en matière de défraiement devra s'inscrire dans un cadre légal clair et cohérent pour l'ensemble des formations concernées.

S'agissant des conséquences de la grève, les informations communiquées par les autorités académiques et hospitalières indiquent qu'aucune perturbation n'a été observée dans la continuité des soins ou dans le fonctionnement de l'hôpital, ce qui confirme le caractère fondamentalement formatif des activités réalisées par les étudiants. Par ailleurs, aucune conséquence irréversible n'est à ce jour constatée pour les étudiants grévistes. Une tolérance sera appliquée concernant les quotas de gardes à réaliser, le volume important de stages prévus dans le cursus permettant de compenser la période concernée.

Enfin, dans les établissements de soins, les gardes sont considérées comme faisant partie intégrante de la formation et sont organisées dans un cadre où les services hospitaliers doivent pouvoir fonctionner sans dépendre des stagiaires, ce qui concorde avec le principe selon lequel ces activités relèvent avant tout de l'apprentissage. En définitive, la situation actuelle spécifique à l'ULB résulte d'une nécessaire mise en conformité juridique. Elle fait aujourd'hui l'objet d'un travail concerté entre universités, hôpitaux, étudiants et autorités compétentes, avec pour objectif de sécuriser le défraiement des gardes, tout en garantissant des conditions de stages de qualité et respectueuses du caractère pédagogique de la formation.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je suis heureux d'entendre que des discussions ont lieu, que l'on essaie d'avancer vers une solution et que le défraiement pour les gardes n'est pas remis en question, même si le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine, dans un communiqué du 9 avril, a souligné justement l'absence de concertation par rapport à cette décision et le fait, en conséquence, d'avoir plus d'un mois de gardes non rémunérées sans information préalable des étudiants.

Vous m'avez donné les réponses des institutions et le point de vue des responsables d'établissements. J'aimerais que vous ayez la même attention pour les étudiants concernés, afin de comprendre comment cette mesure les affecte. Vous indiquez qu'il n'y aura pas d'impact sur leurs évaluations et qu'on s'oriente vers un accord écrit tripartite. Ce sont déjà des éléments rassurants.

J'espère sincèrement que, d'ici la fin de cette année, une solution durable, voire définitive sera trouvée pour les étudiants et pour le fonctionnement de nos hôpitaux et nos universités. Cela permettrait aussi d'éviter un stress inutile en période de blocus et d'examens. Si les étudiants sont parties prenantes de la solution, ce qui semble être le cas, c'est plutôt rassurant. Je vous avoue que je m'étonne du fait que l'ONSS se rende compte, après plusieurs années, que cette situation ne respecte pas le cadre légal. Toutefois, au moins, la situation sera régularisée et, je l'espère, une solution sera apportée.

1.10 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Actualisation de la trajectoire budgétaire»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de la présentation du conclave budgétaire du 11 mai dernier, vous avez annoncé la réunion d'un comité de *monitoring* après-conclave le 21 mai 2026. L'objectif explicite de cette réunion était la mise à œuvre de la trajectoire pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Or, plusieurs éléments survenus depuis l'élaboration du budget initial de 2026 sont susceptibles de modifier substantiellement cette trajectoire. Je pense à la révision à la hausse des paramètres de l'inflation, à la requalification comptable

imposée par l'Institut des comptes nationaux (ICN) sur les avances aux établissements scolaires libres ou encore à l'actualisation des reports de charges liés aux décisions du gouvernement fédéral.

Dès lors, quelle est la trajectoire actualisée du déficit à l'horizon 2029 et à l'horizon 2034? Quelles sont les conclusions principales du rapport du comité de *monitoring*? À quelle date le projet de budget ajusté de 2026 sera-t-il déposé au Parlement? Quel est le calendrier prévu pour son examen en commission et en séance plénière?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La trajectoire budgétaire et à politique constante a été actualisée par le comité de *monitoring* et a été présentée le 21 mai 2026. Elle sera communiquée, tout comme les conclusions du rapport du comité de *monitoring*, dans les documents budgétaires qui seront prochainement soumis au Parlement.

Globalement, hormis le mouvement de compensation entre les années budgétaires 2026 et 2027 lié au versement en 2027 des recettes de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions par le biais de la correction pour année antérieure, la trajectoire budgétaire se maintient. C'est la bonne nouvelle du comité de *monitoring*.

Concernant le calendrier, les documents budgétaires seront déposés au Parlement le 11 juin 2026. Ils seront examinés en commission le 22 juin et en séance plénière le 8 juillet.

M. Vincent Crampont (PS). – J'imagine que nous reviendrons sur la trajectoire lors de l'ajustement budgétaire. Nous pourrions alors travailler plus précisément sur ces chiffres à ce moment-là. En ce qui concerne le rapport du comité de *monitoring*, je prendrai le temps d'analyser les chiffres avant de revenir vers vous en temps utile, Madame la Ministre-Présidente. Je vous remercie de nous avoir fait part des dates. Cela nous permet de préparer les travaux nécessaires à ces dossiers.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants: plus-value de la codiplomation?», de M. Octave Daube, intitulée «Comment garantir des conditions dignes de stage pour les étudiants en médecine?», de Mme Valérie Dejardin, intitulée «La longue saignée des enseignants et des enseignantes», et de M. Fabian Maingain, intitulée «Impact des prévisions d'inflation et des dépassements de l'indice pivot sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la rémunération des enseignants», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h35.*